

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Laval

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenué à la salle ordinaire des séances le 4 Janvier 1926 à 9^h45 heures et trois quart de l'heure midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire Louis Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genet Arthur Francœur Hilaire Labelle formant quorum sur la présidence de M^r Louis Brassard Maire Notarum et statut et au conseil statut et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur
Secondé par M^r Leopold Genet
Que les minutes du 7 Décembre dernier soient acceptées et signées Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que la question de la Route Montreal Mont Laurier soit mise à la prochaine séance Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
Secondé par M^r Arthur Francœur
Que le Secrétaire soit autorisé vendre la propriété appartenant au Canton Joly au prix de cinquante piastres et de donner avis à M^r Louis Amadie d'avoir à acheter sans peu tarder la propriété sera vendue à un autre Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que le Secrétaire écrive à tout les inspecteurs leurs demandant qu'ils soient de faire entretien leurs chemins sous leur juridiction avec un Rouleau ou une charme Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Arthur Francœur
Que le Secrétaire écrive de nouveau pour avoir un inspecteur vérificateur Adoptée
Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Arthur Francœur
Que la séance soit levée Adoptée

H. Leopold Genet
Le maire

Julian Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Beauce

AVIS public et par les presents donné par Adrien Cédillette Secrétaire de la dite Municipalité du Canton Joly que la mise en nomination pour la place de Conseiller en remplacement de messieurs Arthur Francœur Hilaire Labelle Horace Paliquette trois sortant chargés aura lieu le 18 Janvier 1926 de dix heures du matin à midi à la salle Publique au Village de Labelle.

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats il y a plus que le nombre voulu de candidats il est alors pour les débats chargés.

Il est donc que la votation se fasse le Lundi le 18 Janvier 1926 de huit heures du matin à six heures du soir à la salle Publique au Village de Labelle.

J'ai commandé par commission Adrien Cédillette Secrétaire d'Elections

Donné à Labelle ce 4 Janvier 1926

Adrien Cédillette
Président d'Elections

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Beauce

Le soussigné Adrien Cédillette Catholique du Canton Joly ayant été nommé par Commission Secrétaire d'Election Municipal du Canton Joly de Janvier 1926 jure sur les Saintes Evangiles bien et fidèlement et impartiallement les avis de recouvrement et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi qu'il me sera soit en aide.

Asserments devant moi à Labelle ce Adrien Cédillette
Adrien Cédillette
Secrétaire d'Election
Président d'Elections

149

Province de Québec,
Municipalité

du Canton Joly

Je, soussigné, Adrien Cédillette Secrétaire d'Elections
domicilié dans Labelle sous mon nom semblet d'office étant dément assurément déposé et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite ~~Paroisse de~~ Labelle et à l'autre sur la façade de l'Eglise Publique le 2^e jour du mois de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Eglise, à l'issue du service divin du matin, le 3^e jour de Janvier étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme suit
EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de Janvier Mil neuf cent vingt six

Adrien Cédillette
Président d'Elections

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de L'Assomption
A une assemblée de électeurs de la Municipalité du Canton Joly tenu le 13 Janvier 1926 à dix heures du matin à la salle Publique au Village de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis spécialement donné à cette fin par M. Bléidotto, Président d'Election le 3 Janvier 1926 et qui il appose au certificat de publication de cette assemblée annexé au procès verbal de la présente assemblée et déposant aux archives du dit Conseil sous la présidence de M. Bléidotto nommé à cette fin.

Le Président donne lecture
Avant l'heure de dix heures du matin de l'avis donné pour la présente Election de l'assemblée ouverte et requiert devant les électeurs présent de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme Conseiller locaux de la dite Municipalité.

Proposé par M^r Julian Brassard

Seconde par M^r Telephone Pharand

Trois émissaires Arthur Francœur Henri Paliquette Alain Labelle
Les trois cultivateurs du Canton Joly sont mis en nomination comme Conseillers du Canton Joly

Julian Brassard

Telephone Pharand

Proposé par M^r Wilfrid Macabée Marchand du Village de Labelle et Arthur Alarie - Cultivateur du village de Labelle que M^r Auguste Bussion soit nommé candidat comme Conseiller de la municipalité du Canton Joly

Wilfrid Macabée

Arthur Alarie

Je soussigné Stanislas Miljous cultivateur du village de Labelle secondé par Hector Paliquette cultivateur du Canton Joly que M^r Wilfrid Alarie cultivateur du Canton Joly soit mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller municipal pour et dans la municipalité du Canton Joly.

Stanislas Miljous
Hector Paliquette

Proposé par M Hilaire Labelle seconde par M
 Pharand que Monsieur Arthur Labonté
 cultivateur du Canton Joly soit mis en nomi-
 nation pour la charge de conseiller du canton
 Joly signe Hilaire Labelle
 Lemire Camille Léonard Pélispheor Pharand
 Achim Cadolle Sec (élection)
 Hilaire Labelle
 Sec Fournier Président d'élections

A l'assemblée du mardi le Président d'élire l'assemblée élise
 et il met en nomination Messieurs Arthur Francoeur Hilaire Labelle
 Henri Paliquette Alfred David Arthur Labonté comme il y a plus
 que le nombre voulu de candidats qu'il en faut pour lesdites charges
 Indique que la votation se fera le mardi le 18 Janvier 1926 entre
 huit heures du matin et dix heures du soir

Les membres du Conseil se compose comme suit
 Hilaire Labelle 1926
 Henri Paliquette "
 Arthur Francoeur "
 Julian Brassard Maire 1925
 Leopold Gent "
 Hlie Brousseau "
 Andie Brassard "

Pous soussignes Hilaire Labelle Henri Maligette Arthur Franeceur
 ayant été élus Conseillers pour le Canton Joly Jurons
 chacun pour soit même de emplir bien et fidèlement les
 devoirs de notre charge et lura au meilleur de notre jugement
 et de notre capacité Cenri que Dieu nous assiste en aide
 Assurement devant moi a Labelle le 1^{er} Fevrier 1926

Le 1^{er} Fevrier 1926

Hilaire Labelle

feu Henri Maligette assentment

devant moi a Labelle le 1^{er} Mars 1926

Hilaire Labelle

feu Henri Maligette assentment

devant moi a Labelle le 1^{er} Mars 1926

Hilaire Labelle assentment

devant moi a Labelle le 1^{er} Mars 1926

Arthur Franeceur

Hilaire Labelle

feu Henri Maligette assentment

devant moi a Labelle le 1^{er} Mars 1926

feu Henri Maligette assentment

devant moi a Labelle le 1^{er} Mars 1926

feu Henri Maligette assentment

devant moi a Labelle le 1^{er} Mars 1926

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District de Montréal

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée et avis donnée à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 25 Janvier 1926 à 9³⁴ Heures et trois quart de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Léonard Hlie Brousseau Andie Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Il est ordonné et statué d'envoyer statut et ordonne pas résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Léonard

Secondé par M^r Hlie Brousseau

Que M^r le Maire soit délégué pour aller rencontrer notre Député M^r Pierre Lortie et de se rendre auprès de L'Honorable Ministre de la voirie pour s'intendre avec lui pour le paiement dues pour la Route Montreal Mont Laurier et si M^r le Maire se trouvait dans l'impossibilité d'y aller

Il est proposé par M^r Hlie Brousseau

Secondé par M^r Andie Brassard

Que M^r Leopold Léonard soit nommé délégué en remplacement de M^r le Maire

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
 Secondé par M^r Hlie Brousseau
 Que la séance soit levée

Julien Brassard ^{Adopté}
 Maire
 J. B. Bielott
 Sec. Trésorier

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Montréal

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 1^{er} Février 1926 à 9 h. 30, moins d'un quart de l'heure et demi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genet, Arthur Francoeur, Hlie Brousseau formant quorum sous la présidence de M^r le Maire

Et ordonné est statué et le conseil statut et ordonne par resolution communiqué Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
 Secondé par M^r Arthur Francoeur

Que les minutes du 4 et 25 Janvier 1926 soient acceptées et signées ^{Adopté}

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M^r Hlie Brousseau

Que M^r Leopold Genet soit délégué pour la vérification des livres du Secrétair et d'en faire rapport à la prochaine séance ^{Adopté}

Proposé par M^r Hlie Brousseau

Secondé par M^r Arthur Francoeur

Que M^r Leopold Genet soit nommé pro Maire ^{Adopté}

Proposé par M^r le Conseiller Hlie Brousseau

Secondé par M^r Arthur Francoeur

De changer le nom de M^r Théophile Belhumeur sur le rôle d'évaluation par celui de Dame Mme Cordelia Plamondon ^{Adopté}

Proposé par M^e le Conseiller Huie Brousseau
Secondé par M^e Arthur Francaux
Que M^e Leopold Genet soit délégué avec M^e le Maire pour aller à
Quibec à propos de la Route et pour octrois pour chemins
Adopté

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Francoeur —

Secondo par Mr. Leopold Senet

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Joseph Hensers

3-50

F. Forget

1-30

Propriétaire le Conseiller Leopold Léonard

Seconde par M^r Alie Brusseau

Sur la séance soit levée

adoptive

Julia Braxton

Maire

J. Heidegger

See Person

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du canton Joly tenué à la salle
ordinaria des séances le 1er Mars 1926 à 9h heures et demie de l'abant midi
conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et Messieurs
les Conseillers Leopold Gagné Arthur Franeau Henri Voliquette
Hector Bourneau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum
sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce lundi est statué d'ordonner par resolution comme suit
Proposé par M^r le Commissaire Leopold Genet

Second' part of Shie-Brasson

Zur Veröffentlichung des 1. Februar 1926

Les déclarations du 1^{er} février 1926 sont acceptées et signées

- Adoptee

Polytechnique le Louviers Vendredi 14

professe pour m^e de Cormeilles le moins bien
second de son état. M^e Thérèse Deneuve.

Que M^e H. Blégitotte soit engagé Secrétaire du service pour l'année courante
aux mêmes conditions obligé à tout Règlement et contrat
concernant la Municipalité

Adoptee

Avis motion est donné par M^e le Conseiller Leopold Léonard qu'à la prochaine assemblée il proposera un Règlement d'^o 35 fixant la taux de la Taxe Municipal à une piastre dans cent piastres de la valeur évaluée des biens imposés de la municipalité suivant le Rôle d'Évaluation actuellement en force pour renouveler les dépenses de l'année 1926
Adopté

Propriétaire le Conseiller Henri Pelletier
Secondé par M^e Noétaire Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
L'ien Richard payable par la municipalité 2-50
Romeo Richard du même 2-50
Pierre Blot .. 9-25

Adopté

Proposé par M^e le Conseiller Alric Bourassa
Secondé par M^e Noétaire Noétaire Labelle
Que la séance soit levée

Adopté

Julien Brassard
Maire

J. Brassard
Secrétaire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montréal
Le conseil spécial du conseil municipal du Canton Joly régulièrement convoqué
et avri donné à tout les Conseillers élu au soleil ordinaire les séances le 15 Mars
1926 à 9h heures et demie du matin conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec à laquelle se sont présent M^e le Maire Julien
Brassard et M^e le Conseiller Leopold Léonard

Après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été constaté
Il est proposé par M^e le Conseiller Leopold Léonard
Secondé par M^e Julien Brassard
Que la séance soit adjournée à la prochaine séance

Adopté

Julien Brassard
Maire

J. Brassard
Secrétaire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de L'Assomption

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire des séances le 6 Avril 1926 à 9h Heure et demie de l'avant midi
conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M^r Julian Brassard Maire et Messieurs les
Conseillers Leopold Genet Arthur Francoeur Henri Poliquette
formant quorum sous la présidence de M^r Julian Brassard Maire
est admis et admet et le Conseil établit et ordonne par resolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que les minutes du 1^{er} Mars dernier soient acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives
soient et sont autorisés de signer un Contrat à M^r Joseph Bourassa pour
la propriété n° 36 36 37 Rang 10 Canton Joly

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Arthur Francoeur
Que M^r le Maire soit délégué pour aller auprès de M^r Pigni pour voir
ses besoins nécessaires et dans le cas d'urgence il est autorisé à dépenser
la somme de dix piastres

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que la demande faite par M^r A. Graton soit remise à la prochaine séance

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que la séance soit levée

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que le Compte présenté par M^r François Lariel au montant de cinq
piastres soit accepté et payé

Adoptée

Règlement n° 58 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1926

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de L'Assomption
D'une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordininaire des séances le 6 avril 1926 à 9^h moins heures et demie du matin conformément aux dispositions de la Loi municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Gendre Arthur Francoeur Henri Laliquette formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Élu à propos par M^r le Conseiller Leopold Gendre
Secondé par M^r Arthur Francoeur

Et vu le communément que le Règlement tout à l'heure ci-dessous reproduit c'est homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordininaire des séances le 1^{er} mars 1926 quoi moins est donné par M^r le Conseiller Leopold Gendre qui à la séance prochaine il présentera un Règlement n° 58 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1926 à une piastre moins cent piastres de la valeur totale des biens imposables de la municipalité suivant le Rôle d'évaluation actuellement en force

Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération

Attendu qu'il est nécessaire de renouveler la somme de quatre cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-dix centimes soit plus ou moins par cotisations ou par voie de taxation direct sur les biens imposables de la Municipalité du Canton Joly pour renouveler les de l'année 1925 comme suit

Fond Satisse et Jury	24
Salaire du Secrétaire	175
Intérêt	30
Audition	5
Impunité	16
Chemins à la charge de la Paroisse	130 - 40
Logis de la salle	35
Conseil de Contrôle	35 - 50
Dépenses diverses	30
<hr/>	

Après délibération il est adonné et statué que Règlement du Conseil et le Conseil ordonne par Règlement ce qui suit

Qui affiche une somme de 4483.90 pour les causes et raisons ci-dessous mentionnées ou inscriptions de une cent dans la piastre de la valeur totale des biens imposables de la Municipalité du Canton Joly suivant le Rôle d'évaluation actuellement en force et par lesquels impôt il devra être payable à la municipalité par la loi et que le Secrétaire au Conseil au bureau d'argent la dite somme de 4483.90 a été cotisée et établie comme assiette sera due et payable sur la base de faire un Rôle de Perception aux fins de

Le peultes par voie de tacation directe la cotisation imposée par le présent Règlement aussitôt après la publication du présent Règlement
Nomé à Labelle le 6 Avril 1926

Adopté
le 6 Avril

Adopté unaniment
Julien Brassard Maire

True copy attifié
Bleedilote
Le 6 Avril

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^e Henri Paliquette
Que la séance soit levée

I. Bleedilote
Le 6 Avril

Adopté unaniment
Julien Brassard
Maire

Canada
Province de Québec
District de Nicolet

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée et avis donnée à tout les Conseillers venue à la salle ordinaire des séances le 14 Avril 1926 à 9^{3/4} heures et trois quart de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e le Maire Julien Brassard et M^e le Conseiller Arthur Francoeur après une heure d'interruption le défaut de quorum ayant été constaté la séance est adjournée à la prochaine réunion de Mai prochain.

I. Bleedilote
Le 6 Avril

Adopté
Julien Brassard
Maire

Canada
Province de Québec
District de Nicolet

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly venue à la salle ordinaire des séances le 3 Mai 1926 à 9^{3/4} heures et trois quart de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e Julian Brassard Maire et Conseillers Léopold Benet Arthur Francoeur Henri Paliquette Alphonse Brouardabelle Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M^e Julian Brassard. Le mandat est statué et validé par résolution comme suit.

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M^e Hélaine Labelle

Que les minutes du 18 Mars 6 et 14 Avril soient acceptées et signées
Adopté

Proposé par M^e le Conseiller Henri Paliquette

Secondé par M^e André Brassard

Que le Conseil appuie la demande faite par M^e Charles Dumoulin pour que la Commission des bateaux lui accorde une licence d'hotell dans le Village de Labelle
Adoptée.

Proposé par M^e le Conseiller Henri Paliquette

Secondé par M^e Arthur Francoeur

Que en réponse à la lettre de l'Honorable Ministre de la Voie concernant la partie de la Route Montreal Mont L'aurier dans le Canton Joly le Conseil pris l'Honorable Ministre de la Voie un certificat d'un Ingénieur du Département attestant que la partie de la Route mise dans le Canton Joly est bien terminée conformément à la resolution adoptée par ce Conseil le 18 mai 1925
Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^e Arthur Francoeur

Que la demande faite par M^e Chomeday soit renvoyée à la prochaine réunion

Proprié en amendement par M^e Hilaire Labelle

Secondé par M^e André Brassard

Que le Conseil appuie la demande faite par M^e D. Morandelle pour le détournement du Chemin dans le Rang 5 aux conditions qu'il D. Morandelle s'engage au détournement confection et l'entretien du dit Chemin à ses frais et dépens jusqu'à l'ancien Chemin et que l'argent accordé pour ce Chemin soit indépendamment des dettes qui doivent être accordés à la Municipalité du Canton Joly
Adoptée

Ont voté pour l'amendement Hilaire Labelle André Brassard Henri Paliquette

Ont voté pour la motion principale Leopold Genet Arthur Francoeur Hervé Brousseau ayant une égalité de voix

M^e le Maire vote pour l'amendement

L'amendement se trouvent
Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^e Hervé Brousseau

Que les comptes ci-dessous soit acceptés et payés

Pierre Blot payable par les intéressés Rang 5

" Corporation

Charles Brassard payable par la Coop

6

6

8

a suivre

Ernest St. Jean payable par les intérêts	6 - 00
Corporation	9 - 00
Henri Taliquette payable par les lots 36-37 Si 36 hours a 50cts	18 - 00
Geffre Fugere payable par la Corp lot 23-24 i	10 - 00
Felicie David payable par M. Delorme	15 - 00
Conrad Hennein	2 - 50
P. G. Forget	5 - 00
Fernand Ponsinet - Montée 41	3 - 00
frontière 15	5 - 00
" "	5
Léonard Lanzon payable par P. G. Forget	4
✓ Machabée	2
Géodéan	2
Pointe du Lac	5
Formules légales	5 - 30
	Adoptée
Proposé par M ^{me} le Conseiller André Brassard	
Secondé par M ^r Arthur Francoeur	
Que le Conseil recommande à l'Abondilus Ward aux fins de l'honorabilité	
Ministre de la Province comme cantonnier pour la Route montée d'Irons.	
Laurier du Village de Labelle aux limites du Canton d'Hyde	
	Adoptée
Proposé par M ^{me} le Conseiller Hilaire Labelle	
Secondé par M ^r Henri Taliquette	
Que la session soit levée	
H. Labelle	Adopté immédiatement
Justine Justine	opposé par le Maire

Municipalité du canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Jonquière

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à l'assalle ordinaire des séances lundi le 7 juin 1926 à 9 h 45 heures et quart de l'heure midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le maire Julien Brassard et messieurs les Conseillers Leopold Genet Arthur Francoeur Henri Valiquette Ilarie Brousseau Hilaire Labelle formant quorum sous la présidence de M^r L'Orage.

C'est ordonné et statué et le conseil voté et ordonne par resolution comme suit
Proposé par M^r le conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Ilarie Brousseau

Que les minutes du 3 mai dernier soient acceptées et signées

Adopter

Proposé par M^r le conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Francoeur

Que M^r Raoul Labelle soit autorisé à repasser la frontière coupée par M^r Léger Trahan dans la Montée en face de sa frontière si elle n'est pas réparée et payable par M^r Léger Trahan

Adopter

Proposé par M^r le conseiller Henri Valiquette

Secondé par M^r Arthur Francoeur

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Joseph Lanzon payé par Compt. Thérien 6.25

Guelde Bourice payable Monte Brassard 1.25

Librairie Pépin

1.14

Adopter

Proposé par M^r le conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que M^r Raoul Francoeur soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de P. C. Francoeur démissionnaire

Adopter

Proposé par M^r le conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Henri Valiquette

Que M^r Raoul Francoeur soit inscrit sur le Roli de l'évaluation comme fils de propriétaire

Adopter

Julien Brassard
Secrétaire

Julien Brassard
Maire

Cette motion est donné par M^r le Conseiller Arthur Francoeur qui à la prochaine séance il proposera un Règlement n° 59 qui à l'avenir que tout les ponts municipaux et toutes les montées ou routes de cette Municipalité à la charge des contribuables et situées dans les limites de la Municipalité seront faites et construites aux frais de la Municipalité au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe pour cet object sur tout les biens imposables de cette Municipalité et ce en vertu de l'article 522 du Code Municipal

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M^r Henri Paliquette

Que la séance soit levée

Adopté

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province du Québec
District de Thetford Mines

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly - régulièrement convoquée et avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle municipale des séances de 14 Juin 1926 à 9 ½ heures et trois quart de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province du Québec à laquelle session sont présents M^r le Président Leopold Genest et Messieurs les Conseillers Henri Paliquette, Alphonse Brousseau, Hélyette Labelle formant quorum sous la présidence de M^r Leopold Genest Pro maice. Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par resolution comme suit.

Proposé par M^r le Conseiller Hélyette Labelle

Secondé par M^r Alphonse Brousseau

Que la séance soit adjournée à l'après-midi de 19 Juin à 7 heures du soir

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Henri Paliquette

Secondé par M^r Hélyette Labelle

Que la séance soit levée

Adopté

Leopold Genest
Secrétaire

Alphonse Brousseau
Maire

Municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme ciuité à l'ouverture de la 1^{re} partie de la séance ordinaire des séances le 14 Juin 1926 à 7h 30 heures et quart de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julian Brassard Maire et messieurs les conseillers Léopold Genet Arthur Francoeur Henri Paliquet Hilaire Labelle formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonne par résolution comme suit
 Propriétaire par M^r le Conseiller Léopold Genet
 Secondé par M^r Arthur Francoeur

Que le Secrétaire soit autorisé de faire un procès spécial de une cent dans la partie de la valeur totale des biens imposables de la Municipalité pour donner une acompte pour la Route Montréal dont Laurier dans le Canton Joly

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r Henri Paliquet

Que la séance soit levée.

Hilaire Labelle
Le Premier

Julian Brassard
Adoptée
Maire

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 juillet 1926 à 9h 30 heures et demie de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julian Brassard Maire et messieurs les conseillers Léopold Genet Arthur Francoeur Henri Paliquet Théophile Brousseau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonne par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Théophile Brousseau
 Secondé par M^r André Brassard

Que des minutes du 7-14-et-19 juin soient acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Franeau
 Secondé par M^e André Brassard
 Que M^e Leopold Léonet et l'Ingrégement des Langlois soient autorisés
 d'aller repaire les parts de chemin entre les propriétaires et ceux des
 autres intéressés

adopter

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Franeau
 Secondé par M^e Hilaire Labelle
 Qui soit accordé la somme de vingt cinq piastres à M^e Pierre Léotard
 pour repaire les frontières 12 et 13 et la montée du Rang 2
 et qui soit accordé la somme de huit piastres à M^e Henri Faliguet pour repaire la montée du Rang 25

adopter

Proposé par M^e le Conseiller Albie Brousseau
 Secondé par M^e Hilaire Labelle
 Qui soit accordé la somme de seize piastres à M^e Alfred Frugier pour
 pour repaire les frontières 21 et 24 Rang 2

adopter

Proposé par M^e le Conseiller André Brassard
 Secondé par M^e Albie Brousseau
 Que le Secrétaire donne avis donné avis à M^e P. Gouget d'avoir
 à abattre le long de la Route sur sa propriété n° 7-N, et de repaire la
 Cabrette dans les huit jours et d'aviser l'Inspecteur Maxime
 Branchaud de voir si les travaux sont faits dans les huit
 jours d'avis et de les faire lui-même ou de les faire faire après le
 délai de l'avis

adopter

Proposé par M^e le Conseiller Leopold Léonet
 Secondé par M^e Hilaire Labelle
 Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Fonds balises et Jury	812. ⁰⁰
Eddy Rock Montre Brassard 1 heure	2.50
Alfred Rock Montre Brassard 11 heures	2.75
" Payable par L'Humier 3h	.75
" P. G. Faigt 1h	.25
" Montre Brassard 3/4 heures	1.87
Ravind Labelle payable par L'udger Mayer	2.50

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que la séance soit levée

adopté

Julien Brassard
Maire

H. Leclerc
Sec. Trésorier

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District d'Amqui

Une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Août 1926 à 9 h 30 heures et trois quarts de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et plusieurs des conseillers Leopold Genet Hélène Brousseau

Après une heure d'intense débat le quorum ayant été comté
Il est proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Hélène Brousseau

Que la séance soit adjournée à la séance du Septembre prochain

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hélène Brousseau
Secondé par M^r Leopold Genet
Que la séance soit levée

adopté

Julien Brassard
Maire

H. Leclerc
Sec. Trésorier

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District d'Amqui

Une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances de 7 Septembre 1926 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^m les Conseillers Leopold Genet Henri Peligotte Hélène Brousseau André Brassard Hilaire Labelle formant quorum sous la présidence de M^r le Maire

Il est voté et statué que le conseil statue et votera un paravent en bois pour la salle communautaire proposé par M^r le Conseiller Henri Peligotte
Secondé par M^r le Conseiller Hélène Brousseau
Que les minutes du 6 Juillet et 2 Août soient acceptées et signées

adopté

Un motion est donné par le conseiller Henri Valiquette qu'il proposera à la prochaine séance un Règlement n° 59 fixant une taxe de vingt cinq piastres pour toutes courses de chevaux et cinq piastres pour chaque Restaurant qui s'installeraient à l'avenue dans les limites du Canton Joly.

Proposé par M^e le Conseiller Leopold Senet
Secondé par M^e Henri Valiquette
Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
Virez d'abord payable par la Corp

pas les intérêts 13-82

20-64

François St Jean pay Corp

21-75

" intérêts 34-07

Fernand Ponsinet monte # -98

George Munro pay Tricot 1-70

75-

pay chevau

Debrune 3-75

Joseph Lauzon monte Brisson 14-75

" payable par la Corp 1-25

Godard 50

Pionte de Lart 1-25

Chevau 1-25

Josaphat Lauzon monte Brisson 13-05

Corp 1-25

Chevau 1-25

Sects 1-88

Godard 50

Lucien Lauzon monte Brisson 22-14

Chevau 1-87

Lart 1-87

Godard 75

Corporation 1-88

Marcel Walbreg 3-75

Corp 1-25

Larts 1-25

Maurice Labelle monte Brisson 3-75

Corp 1-25

Pionte Larts 1-25

2

Rene Labelle monte Brison	3-75
Corp	1-25
Pierre de Sart	1-25
Jos Sainton fils monte Brison	2-50
Corp	2-50
Pierre de Sart	2-50
Jos Sainton fils monte Brison	5-00
Corp	1-25
Pierre de Sart	1-25
Omer Gueron monte Brison	2-50
Corp	1-25
Pierre de Sart	1-25
Louis Lubinville pere pay Corp	2-50
Francis Wolberg monte Brison	1-25
Gustave Brison frontier Celineas	5-00
Heini Poliquette payable pour Corp	18-75
Napoleon David " Corp	5-00
Maurice Labelle " Corp	7-50
Maxime Branchaud payable par P E Frigot	4-38
Napoleon Celineas monte Brassard	16-85
de PR payable monte miljou	16-85
Fredie David monte Brassard	4-62
Auguste Brison " "	3-87
Donat Poliquette	4-37
D Poliquette	4-37
A E Shippel	5-87
Charles Bachand	3-87
Napoleon Celineas payable par P E Frigot	25
Fr David "	25
Aug Brisson	25
E Shippel	25
G Munro	25
Celineas Napoleon payable par Thivier	75
F David "	75
Aug Brisson "	75
Shippel	75
Napoleon Celineas payable par Delorme	5-00
Charles Bachand "	2-50

Rapport de la délimitation des Chemins front et montée

Lots 20 et 19 Rang 16 lot 20 et environ 200 pieds du lot N° 14 jusqu'à un poteau planté en et en droit from le chemin de front de la Rue Comte de Lass le Comte de Rist du lot N° 19 est à l'intérieur de la Municipalité Lot 24

Rang 16 a partir d'une blaise en un bosquet près du Creek jusqu'à un poteau de clôture ignare comme marque le chemin est à la charge de M^r Louis Lubinville père et le reste en montée Lot N° 25 H a partir de la limite de Comte Godard jusqu'à un poteau ignare comme marque le chemin est à la charge de M^r Godard de route Justice Ouest est en montée Lot 25 H a partir de la ligne Godard jusqu'à un poteau planté comme borne le chemin est à la charge de M^r Malhabé le rest partie blace est en montée

Proposé par M^r le Conseiller Albie Brousseau

Secondé par M^r Léopold Genet

Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter sept Code municipal pour le canton Joly

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Henri Paliquette

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que le Secrétaire donne avis aux Evaluateurs d'avoir à évaluer les lignes de Téléphone séparément

Proposé par M^r Hilaire Labelle

adopte

Secondé par M^r Albie Brousseau

Que la séance soit levée

adopte

Blandibotto
Secrétaire

Julius Brassard
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du canton Joly

Une assemblée générale du Conseil Municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 octobre 1926 à 9 heures de l'après midi Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présent M^r les Conseillers Léopold Genet Arthur Franeveur

Histoire où il est statué et ce conseil statut et voté une resolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Léopold Genet

Secondé par Arthur Franeveur

Que la séance soit adjourné à 10 h 14 heures et quart

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec

District de L'Île d'Orléans

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'assemblée tenue à la salle ordinaire des séances le 4 octobre 1926 à 10 h 1/2 heures et qu'est de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à l'quelle session sont présents M^r le Maire Julian Brassard et M^s M^r les Conseillers Leopold Genet Arthur Francoeur d'heure établie et après le défaut de quorum ayant été constaté.
Il est proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^r Leopold Genet
Que la séance soit adjournée à l'heure le 11 octobre et qui aviso soit donné au Conseiller absent

J. B. Gédéonot
Le maire

+ Julian Brassard
Maire

(adopte)

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec

District de L'Île d'Orléans

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'assemblée du 4 Oct 1926 l'avoir déclaré à tout les conseillers absents tenus à la salle ordinaire des séances le 11 octobre 1926 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à l'quelle session sont présents M^s M^r les Conseillers Hélène Brousseau Hélaine Labelle Henri Péligratte

Après une heure d'intente le défaut de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M^r le Conseiller Hélène Brousseau

Secondé par M^r Hélaine Labelle

Que la séance soit adjournée à la séance de Novembre prochain

(adopte)

J. B. Gédéonot
Le maire

+ Julian Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire des séances le 2 Novembre 1926 à 9 heures du matin conformément aux
dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents
M^r Julien Brassard Maire et M^e M^r les Conseillers Leopold Gendre Hélène
Brousseau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la
présidence de M^r Julien Brassard Maire

Restordonne statut et le conseil statut et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Hélène Brousseau
Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que les minutes du 7 Septembre 4 et 11 Août soient acceptées et signées
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
Secondé par M^r André Brassard

Que le rôle d'évaluation soit changé comme suit

Enten le nom de Georges Godard et retrancher celui de P.-G. Fréchet
" Oscar Godard et retrancher celui de Alphonse Laniel
" Auguste Godard " " Camille de Palma" →
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r André Brassard

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Hélène Brousseau	Monture Chapeau	5-00
------------------	-----------------	------

Zéphirin Brousseau	"	8-75
--------------------	---	------

" 10 madriers à 25¢	"	2-50
---------------------	---	------

Los Brousseau	"	3-50
---------------	---	------

Olivier Godbois Monture qt	"	4-00
----------------------------	---	------

Lucien Lauzon 120 pds madriers	"	4-69
--------------------------------	---	------

Joseph Lanzon	"	3-13
---------------	---	------

Fidèle Lauzon monture Lauzon 14 h	"	4-00
-----------------------------------	---	------

Formules légales	"	4-50
------------------	---	------

Propriétaire du Conseiller Hilaire Labelle
Secondé par M^r Leopold Genet

Que le Secrétaire envoie aux Inspecteurs Joseph Lauzon et Daniel Brousseau
de donner avis aux intéressés des montants Brisson et Chopine que les travaux
seront faits en neuf le printemps prochain

Propriétaire du Conseiller André Brassard adopté
Secondé par M^r Hui Brousseau

Que les montants soient adjugés comme suit

Monte Brassard - Félix David

823 "

" Brisson Joseph Lauzon

60 "

" Urban " "

20 "

" Chopeau James Brousseau

65 "

" Lauzon Joseph Boivin

44 "

" Renaud Adolphe Paradis

23 "

" Miffouss Stanislas Miffouss

18 "

Port Boivin Michel Boivin

7 "

Adopté

Propriétaire du Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Hui Brousseau

Que le Secrétaire donne avis à tout les retardataires de payer leurs taxes dues
dans le courant du mois suivant leurs propriétés sera envoyée au Conseil de Contrôle
pour y être vendue pour taxes

Adopté

Propriétaire du Conseiller André Brassard

Secondé par M^r Hui Brousseau

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur Karil Francoeur de venir à faire
verbale la honte sous sa juridiction avant que tout compte soit accepté

Adopté

Propriétaire du Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r André Brassard

Que la séance soit levée

H. Léonardotte
Secrétaire

André Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Décembre 1926 à 9 heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sessions sont présents M^e Léopold Genest pro Maire et M^e les Conseillers Arthur Francoeur Henri Taliquet Ilie Brousseau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M^e Léopold Genest pro Maire Il est ordonné et statué que le Conseil votera et ordonnera par résolution comme suit Il est proposé par M^e le Conseiller Ilie Brousseau
Secondé par M^e Hilaire Labelle
Que les minutes du 2 Novembre dernier soient acceptées et signées adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Ilie Brousseau
Secondé par M^e Henri Taliquet
Que le Conseil accepte la montée Francoeur le long du Lac Labelle et
qu'à l'avenir cette montée sera à la charge des intéressés à partir de la
sortie du lot N° 10 Rang 6 allant jusqu'au N° 1 canton de la Minerve
adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^e Ilie Brousseau
Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
Robert Anderson 16 h 4-12
Joseph Lauzon 1/2 Journe payable par O'Connor 2-25
Lucien Lauzon 1/2 Journe avec cheval Thérien 1-87
adoptée

Proposé par M^e le Conseiller Hilaire Labelle
Secondé par M^e Henri Taliquet
Que M^e Arthur Francoeur soit désigné pour faire la division de la montée Francoeur

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Francoeur
Secondé par M^e Ilie Brousseau
Que M^e Hilaire Labelle soit nommé Président d'Election
Proposé par le Conseiller Hilaire Labelle adoptée
Secondé par André Brassard
Que la séance soit levée adoptée
Hôte à la table
de Trésorier

S. Genest
Pro-Maire

Municipalité du Canton Joly

Le Canada
Province de Québec
District de L'Assomption

Une session officielle du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée et avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 18 Décembre 1926 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^s M^r les Conseillers Leopold Génest Arthur Franeveur Hélaine Labelle Henri Paliquet formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire Il est voté et statué du Conseil statué et ordonné par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Leopold Génest
Secondé par M^r Arthur Franeveur
Que M^r le Maire soit autorisé d'aller comparaître personnellement ou par Procureur à Montréal et de faire ce nécessaire pour que le Conseil soit représenté
Que la séance soit levée
adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Franeveur
Secondé par M^r Hélaine Labelle
Que la séance soit levée

M. Leopold Génest
Sec. Trésorier

^{adopté}
Julien Brassard
Tresorier

Municipalité du Canton Joly

Le Canada
Province de Québec
District de L'Assomption

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Janvier 1927 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^s M^r les Conseillers Leopold Génest Hélaine Labelle

Après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été constaté
Il est proposé par M^r le Conseiller Leopold Génest
Secondé par M^r Hélaine Labelle

Que la séance soit adjournée à la séance de Février prochain

^{adopté}

M. Leopold Génest
Sec. Trésorier

Julien Brassard
Tresorier